

### RÈGLEMENT

#### ARTICLE 1

Cette course d'un esprit particulier permet à un jeune skieur français ou à une skieuse française non classé(e) de participer à une course internationale enfants.

#### ARTICLE 2

Cette course est ouverte aux jeunes garçons et filles nés de 2003 à 2006 des catégories U14 et U16.

#### ARTICLE 3 : COURSES QUALIFICATIVES DU MARDI 2 AVRIL ET DU MERCREDI 3 AVRIL

##### GARÇONS

Une pré-qualification sera faite sur 2 tracés de géant en répartissant sur chaque tracé les 30 premiers du classement général des Ecureuils d'Or U16 et du classement général des U14: 15 dans le tracé A, 15 dans le tracé B. Chacun des 15 concurrents du tracé A et du tracé B seront tirés au sort parmi les 30 premiers concurrents de leur tracé respectif. En cas d'abandon ou de disqualification lors de la manche de pré-qualification d'un coureur classé dans les 10 premiers des EO ou dans les 10 premiers du classement général des U14, il sera autorisé à prendre part à la manche de qualification en s'élançant en dernière position.

Les 50 premiers de chaque tracé s'affronteront sur un géant de qualification en 1 manche et les 40 premiers de cette épreuve seront qualifiés pour les courses internationales. En cas d'abandon lors de la manche de qualification d'un coureur classé dans les 3 premiers du classement général des EO ou des U14, il sera autorisé à prendre part aux courses internationales. En cas d'impossibilité d'organiser la manche de qualification, les coureurs figurant dans les 5 premiers du classement général des BEN'J ou des EO pourront bénéficier d'une invitation pour les courses internationales en cas d'abandon ou de disqualification lors de la manche de pré qualification.

Les 3 meilleurs de l'année 2004 et 2006 lors des manches de pré-qualification U14 et U16 partiront dans les 30 premiers de la manche de qualification.

##### FILLES

Une pré-qualification sera faite sur 2 tracés de géant en répartissant sur chaque tracé les 30 premières du classement général provisoire des Ecureuils d'Or U16 et du classement général des U14 : 15 dans le tracé A, 15 dans le tracé B. Chacune des 15 concurrentes du tracé A et du tracé B seront tirées au sort parmi les 30 premières concurrentes de leur tracé respectif. En cas d'abandon ou de disqualification lors de la manche de pré-qualification d'une coureuse classée dans les 10 premiers des EO ou dans les 10 premières du classement général des U14, elle sera autorisée à prendre part à la manche de qualification en s'élançant en dernière position. En cas d'impossibilité d'organiser la manche de qualification, les coureurs figurant dans les 5 premiers du classement général des BEN'J ou des EO pourront bénéficier d'une invitation pour les courses internationales en cas d'abandon ou de disqualification lors de la manche de pré qualification.

Les 40 premières de chaque tracé s'affronteront sur un géant de qualification en 1 manche et les 30 premières de cette épreuve seront qualifiées pour les courses internationales. En cas d'abandon lors de la manche de qualification d'une coureuse classée dans les 3 premières du classement général des EO ou des U14, elle sera autorisée à prendre part aux courses internationales.

**NB : Le Comité d'Organisation se réserve la possibilité de donner des invitations (Garçons et Filles) à la course internationale.**

**Les repêchés et le groupe des français partiront au sein d'un même groupe dans l'ordre des points.**

#### ARTICLE 4 : COURSES INTERNATIONALES ENFANTS

Il sera établi un classement du meilleur Club Français, en fonction du plus grand nombre de coureurs qualifiés pour les courses internationales.



BANQUE POPULAIRE  
AUVERGNE RHÔNE ALPES





### ARTICLE 5 : COURSES INTERNATIONALES ENFANTS

Les qualifiés Français partiront dans l'ordre du classement des épreuves éliminatoires.

NB : le Comité d'Organisation se réserve le droit de transformer le Super-G FIS en Slalom Géant FIS (en 1 manche) dans le cas où les conditions météorologiques ne permettraient pas la tenue du Super-G FIS. Tous les coureurs qualifiés pour les courses FIS doivent être en possession de «la déclaration de décharge corrélative à la demande d'une licence internationale (FIS)» signée par eux mêmes, leurs parents ou leur tuteur légal.



### ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS

Pour la course du 2 avril : clôture des engagements, le samedi 30 mars à 12 heures.

Pour la course du 3 avril : clôture des engagements le dimanche 31 mars à 12 heures.

Courses internationales (pour les nations étrangères) : clôture des engagements le dimanche 31 mars à 12 heures.

Les engagements devront comprendre les renseignements suivants :

Le numéro de code (licence), les noms et prénoms, le sexe, le nom du Club, l'année de naissance.

**NB : afin de faciliter la saisie des inscriptions, veuillez SVP utiliser à partir de FFSSKI la fonction inscription, le WEB FFS ou si vous le souhaitez, utilisez vos tablettes ou Iphones <http://www.agil.fr/ffs/competition.php>**



**Qualifications U16 : WEB FFS – course n°3002**

**Qualifications U14 : WEB FFS – course n°3003**



### Les inscriptions devront parvenir au :

CLUB DES SPORTS - BP 61 - 73152 VAL D'ISERE CEDEX

tél : +33.(0)4 79.06.03.49 - Email : [courses@valsport.org](mailto:courses@valsport.org)

INTERNET : [www.valsport.org](http://www.valsport.org)



### ARTICLE 7 : COMITES DE COURSES

Les réunions des chefs d'équipes (Comité de Course) auront lieu au Club des Sports pour les qualifications françaises et pour les courses FIS. La permanence du bureau de course se tiendra au Club des Sports de Val d'Isère de 9h00 à 18h00.

### ARTICLE 8 : ASSURANCE

Chaque concurrent devra obligatoirement être en possession d'une licence FFS compétiteur en cours de validité ou, pour les coureurs étrangers, d'une licence équivalente avec assurance individuelle accident couvrant la pratique du ski en compétition (ceci en complément de la déclaration d'athlète citée à l'Article 5 du présent règlement). **Le club organisateur décline toute responsabilité pour conséquences d'accidents ou dégâts matériels pouvant survenir en dehors de la compétition.**

**ARTICLE 9 :** Les courses seront organisées suivant le règlement FIS en vigueur.

### ARTICLE 10 : HEBERGEMENT (pour les clubs français)

Pour toutes vos demandes d'hébergement, veuillez vous adresser directement à **VAL D'ISERE RESERVATION :**

Office de Tourisme - BP 228 - 73155 VAL D'ISERE Cedex - Tél : +33.(0)4.79.06.74.32

Réservation hébergements : Email : [resa@valdisere.com](mailto:resa@valdisere.com)

### ARTICLE 11 : RECOMPENSES

Les 5 premiers de chaque catégorie recevront un trophée. Il sera également remis, comme le veut la tradition, au vainqueur de chaque épreuve internationale, son poids en bonbons et friandises.



BANQUE POPULAIRE  
AUVERGNE RHÔNE ALPES

